



Succession - Maison familiale

Par **siolbed**, le **24/07/2013** à **23:35**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère, nous nous retrouvons ma soeur et moi en en discorde au sujet de la maison de notre mère - maison estimée à 80 K€.

Ma soeur refuse l'indivision

Quant à moi je ne souhaite pas me séparer de cette maison familiale mais n'ai pas les moyens de racheter la part de ma soeur.

Quels sont mes recours ?

- ma soeur peut-elle m'obliger à vendre la maison ?
- si nous nous retrouvons contraintes à vendre la maison à un tiers (avec une mise en vente plus élevée que l'estimation de la maison, connaissant ma soeur), est-ce que je reste malgré tout prioritaire pour le rachat de la part de ma soeur (si jamais j'ai trouvé une solution financière d'ici là) et est-ce que je pourrais racheter le bien à hauteur de 40 k€ (part de ma soeur) même si le prix de vente est supérieur à 80k€ (faudra t il que je m'aligne sinon sur le montant de la vente voire même surenchérisse sur le prix de la maison?)